



RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Angèle BRAUX, technicienne bocage

Communauté de communes des sources de l'Orne

 cc-sourcesdelorne@orange.fr

 02.33.28.88.87

 2 Rue Auguste Loutreuil, 61500 Sées

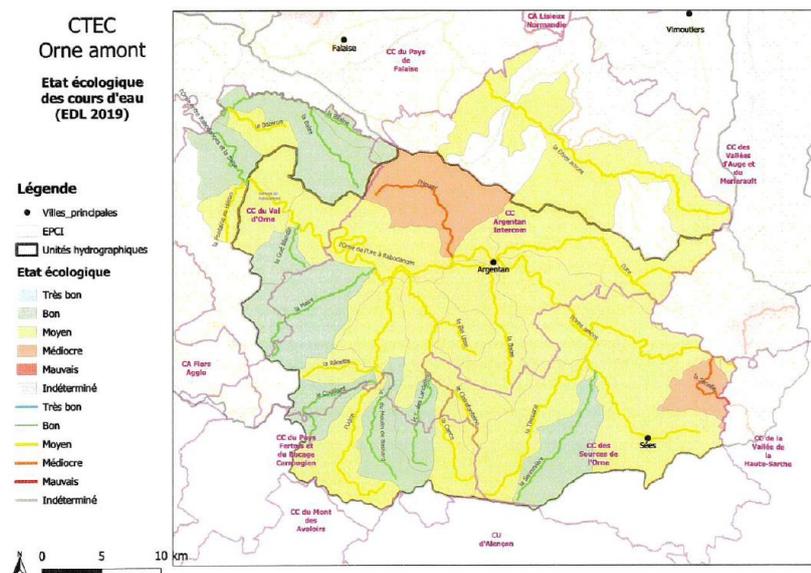
 www.cdc-sourcesdelorne.fr


Sources de l'Orne
communauté de communes

TABLE DES MATIÈRES

I.	Le contrat de territoire « Eau & Climat »	5
II.	Programme de lutte contre l'érosion et le ruissellement	6
1.	Diagnostic bocager, étude du bassin de l'Orne	6
2.	Protocole opérationnel de diagnostic parcellaire	7
1.	La phase de terrain	7
2.	La phase de bureau	8
3.	La concertation et l'émergence des projets	9
4.	5 ^{ème} tranche de travaux (2022-2023)	10
1.	Description des projets	10
2.	Description des travaux	15
3.	Chiffrage estimatif des travaux avant consultation	15
4.	Marché public de recomposition bocagère	16
5.	Exécution des travaux	16
5.	Prévision d'une 6 ^{ème} tranche de travaux	17
III.	actions de sensibilisation/communication	18
6.	Animation sur la haie bocagère	18
7.	Contribution au magazine de la CDC	19
8.	Accueil de stagiaire	19
IV.	Les formations effectuées	20
V.	Contribution et missions diverses	21
9.	Le PLUi	21
10.	Le Plan de paysage	21
VI.	Ventilation du temps d'animation	22
VII.	Partenaires financiers	23
VIII.	Annexes	24
	Annexe 1 - fiche de diagnostic terrain	1

I. LE CONTRAT DE TERRITOIRE « EAU & CLIMAT »



Le programme « Eau & Climat » de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie a pour objectif de mobiliser les acteurs autour des enjeux de la biodiversité, des changements climatiques, et des problèmes de qualité ou de quantité d'eau. Dans ce cadre elle mène une politique contractuelle avec plusieurs

maîtres d'ouvrage (dont la Communauté de communes des Sources de l'Orne) afin de mettre en œuvre des actions efficaces et prioritaires sur ces thématiques.

L'objectif du contrat engageant la période 2021-2024 est d'adapter le territoire aux changements climatiques et doit viser à l'atteinte du bon état des cours d'eau, à la préservation de la ressource en eau et au respect de la biodiversité. Le document se décompose en 3 enjeux :

- Enjeu 1, diminuer les pollutions diffuses des cours d'eau, surtout par temps de pluie
- Enjeu 2, diminuer les dernières pollutions ponctuelles des cours d'eau
- Enjeu 3, restaurer la continuité écologique

Le présent rapport d'activité concerne uniquement l'enjeu 1. Pour répondre à ce dernier, la Communauté de Communes des Sources de l'Orne doit mettre en place un ensemble d'actions sur son territoire pour limiter les phénomènes d'érosion et de ruissellement et ainsi améliorer l'état des cours d'eau :

- Réaliser un diagnostic bocager
- Mener un programme de restauration du bocage, en réalisant annuellement un linéaire de haies compris entre 2 et 3 km.
- Réaliser une action de sensibilisation sur les thématique eau/biodiversité/climat

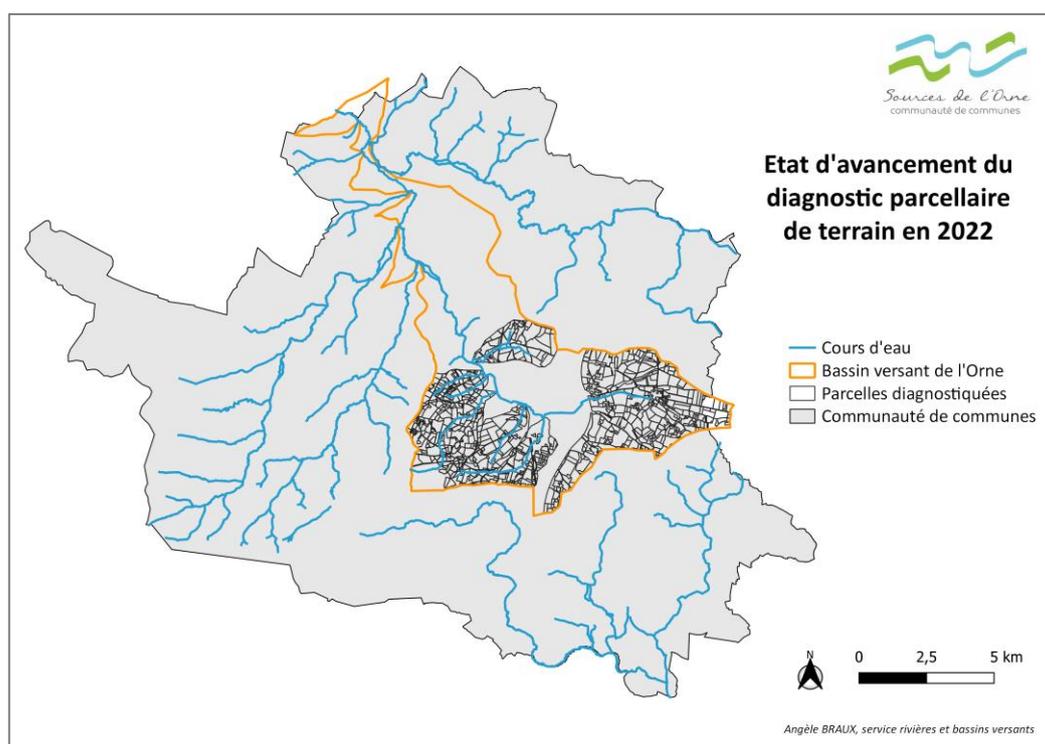
La mise en œuvre de ces actions conditionne l'obtention d'une aide financière de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

II. PROGRAMME DE LUTTE CONTRE L'ÉROSION ET LE RUISSELLEMENT

Depuis plusieurs années, de nombreux opérateurs travaillent à la restauration de la morphologie mais aussi des berges des cours d'eau. Plus récemment, la question des apports en suspensions a été soulevée. Ces particules, en provenance des bassins versants et transportées par les ruissellements érosifs, sont une source de dégradation de la qualité chimique des cours d'eau. Des actions de restauration doivent être menées dans ce sens. Elles nécessitent une étude approfondie des bassins versants pour connaître l'origine des pollutions diffuses et proposer des aménagements adaptés.

1. Diagnostic bocager, étude du bassin de l'Orne

L'atteinte du bon état écologique des cours d'eau est l'objectif clé de ce programme. Dans un souci de cohérence, il semble nécessaire de travailler à l'échelle des bassins versants pour identifier les pollutions propres à chaque cours d'eau. Comme son nom l'indique, la Communauté de communes des Sources de l'Orne est un territoire de sources, caractérisé par un réseau dense de petits affluents. La Thouane et la Sennevière avait été diagnostiquées par des étudiants stagiaires. Les données seront à actualiser mais ce travail ne constitue pas une priorité. **En 2022, le choix s'est porté sur le bassin versant de l'Orne.** Ses sous-bassins versants sont parmi les plus petits du territoire ce qui a permis d'expérimenter la méthode de diagnostic plus aisément.



2. Protocole opérationnel de diagnostic parcellaire

La méthodologie utilisée a été conçue la CATER-COM (Cellule d'Animation Technique pour l'Eau et les Rivières, secteur Calvados Orne Manche). Elle propose un diagnostic opérationnel à l'échelle des bassins versants, permettant de caractériser pour chaque parcelle culturale le degré de vulnérabilité au ruissellement érosif. Cette méthode propose 4 groupements de paramètres à étudier :

- **L'érosion hydrique.** Elle correspond à la probabilité qu'un ruissellement érosif soit généré (occupation du sol, sens de travail du sol, pente en %, etc.).
- **Le transfert de flux.** Il s'agit du risque que le ruissellement érosif sorte de la parcelle (présence d'une bande enherbée, position de l'accès au champ, de la voirie, etc.).
- **La qualité du complexe bocager aval.** Elle évalue la qualité des éléments susceptibles d'empêcher le transfert (densité, continuité, présence de talus, etc.).
- **La vulnérabilité du cours d'eau.** Elle identifie le niveau de risque que le ruissellement atteigne le cours d'eau (position dans le versant, nature de la parcelle « aval », etc.).

1. La phase de terrain

A cette étape, la technicienne se déplace sur chaque parcelle d'un bassin versant. Les paramètres détaillés de l'érosion hydrique, du transfert de flux, de la qualité de complexe bocager aval, et de la vulnérabilité du cours d'eau sont codifiés dans un tableau avant d'être traités par informatique. L'annexe 1 présente la fiche de relevé de terrain.

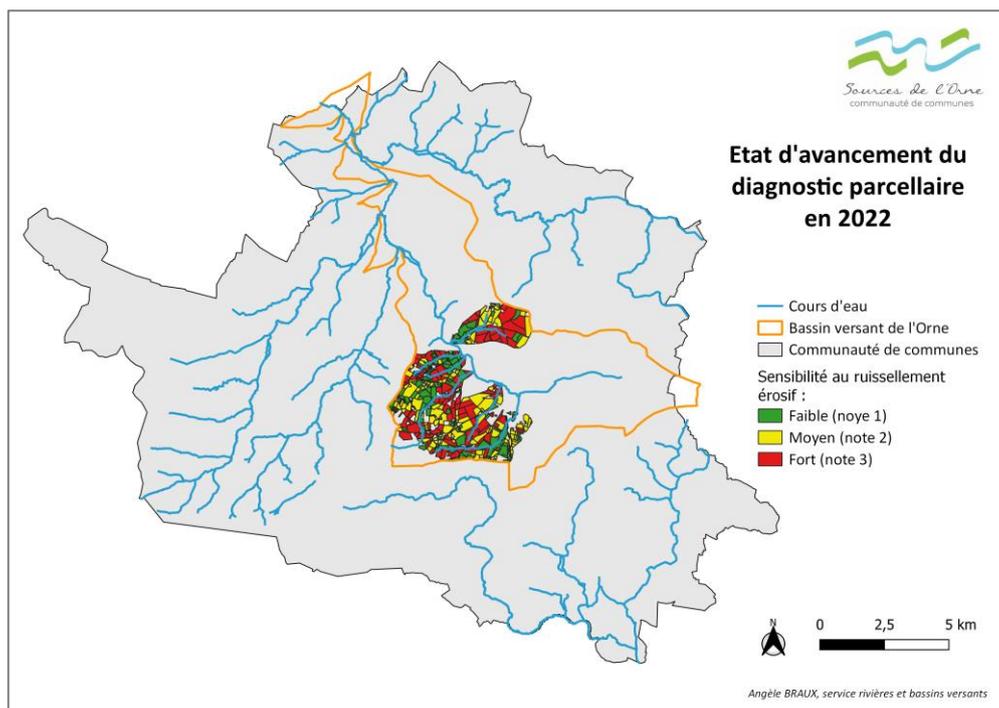


La photo de gauche illustre une parcelle peu vulnérable au ruissellement érosif. Il s'agit d'une prairie bordée en aval d'une haie dense et continue, sur talus. Située en haut de versant et en amont d'une autre prairie, elle présente un risque négligeable pour le cours d'eau. A l'inverse, la parcelle de droite représente un fort impact sur la rivière. Bien que labourée perpendiculairement à la pente, l'absence de complexe bocager aval et la proximité quasi immédiate du cours d'eau favorise considérablement le transfert de flux.

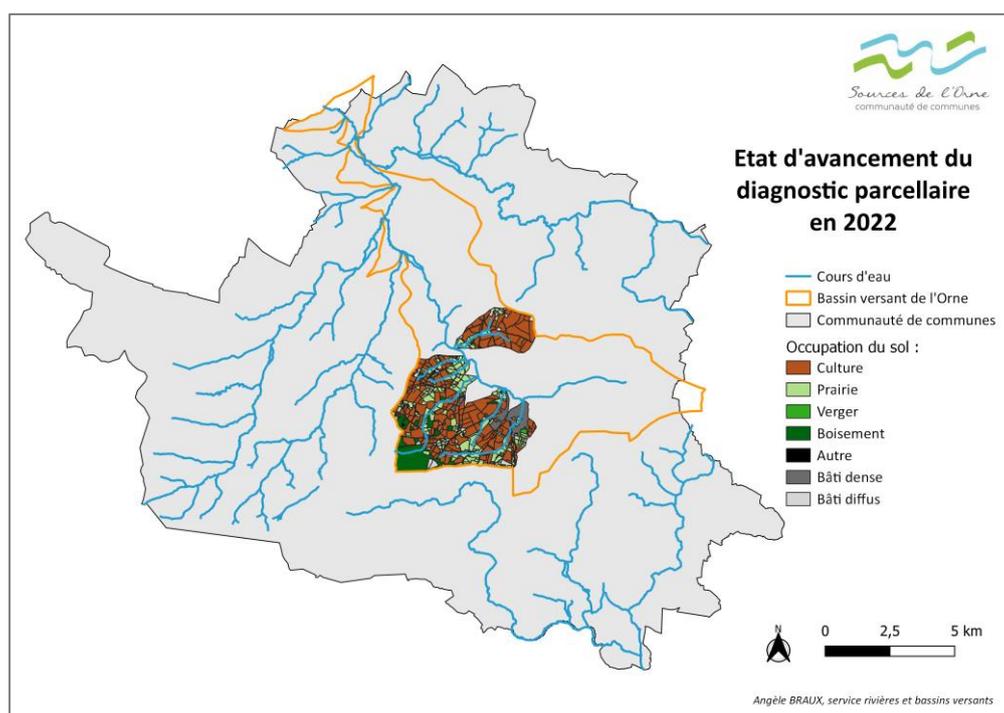
2. La phase de bureau

Suite à la phase de terrain, les données relevées sont retranscrites et stockées dans un tableur. Une note allant de 1 (peu vulnérable) à 3 (très vulnérable) est attribuée aux parcelles. Cette phase informatique n'a pas encore été réalisée sur la partie Est du bassin versant. Complémentairement, une cartographie de l'occupation du sol a été réalisée pour permettre prochainement de caractériser les usages et établir de possibles corrélations.

Notes de vulnérabilité



Occupation du sol



En 2022, 36 km² de bassins versants ont été diagnostiqués sur le terrain, dont 20,7 km² ont fait l'objet d'une analyse fine.

3. La concertation et l'émergence des projets

A la suite du diagnostic, des aménagements sont proposés aux agriculteurs. Trois méthodes ont été utilisées pour la prise de contact :

- 1- Des rencontres aléatoires avec les exploitants afin d'identifier leur parcellaire, puis une visite de terrain pour faire émerger les idées.
- 2- Des demandes en mairie pour obtenir les coordonnées des exploitants lorsque les parcelles sont préalablement ciblées.
- 3- Des demandes spontanées de la part des agriculteurs qui sollicitent la CdC pour des aides à la plantation de haie. Quelques demandes ont été rejetées du fait de l'absence d'un intérêt hydraulique.

En 2022, 12 propriétaires ont été consultés, mais seulement 2 propriétaires agriculteurs et 1 exploitant bailleur ont finalement été inclus dans le programme.

Plusieurs typologies d'agriculteurs ont été rencontrées : céréaliers en secteur de plaine, éleveurs en zones bocagères, maraîchers permaculteurs, agriculteurs bio, conventionnels, etc.

Les principales difficultés résident dans le secteur céréalier, et plus particulièrement en plaine où toute proposition a été catégoriquement refusée pour différents motifs (perte de surface cultivable, ombrage sur les cultures, etc.). Les éleveurs, maraîchers, agriculteurs bio sont ceux qui possèdent généralement les linéaires de haies les plus importants, proportionnellement à leur surface. De part leur sensibilité écologique, ils sont plus susceptibles d'accepter les projets d'aménagements, bien que leurs parcelles soient mieux aménagées face à l'érosion et au ruissellement.

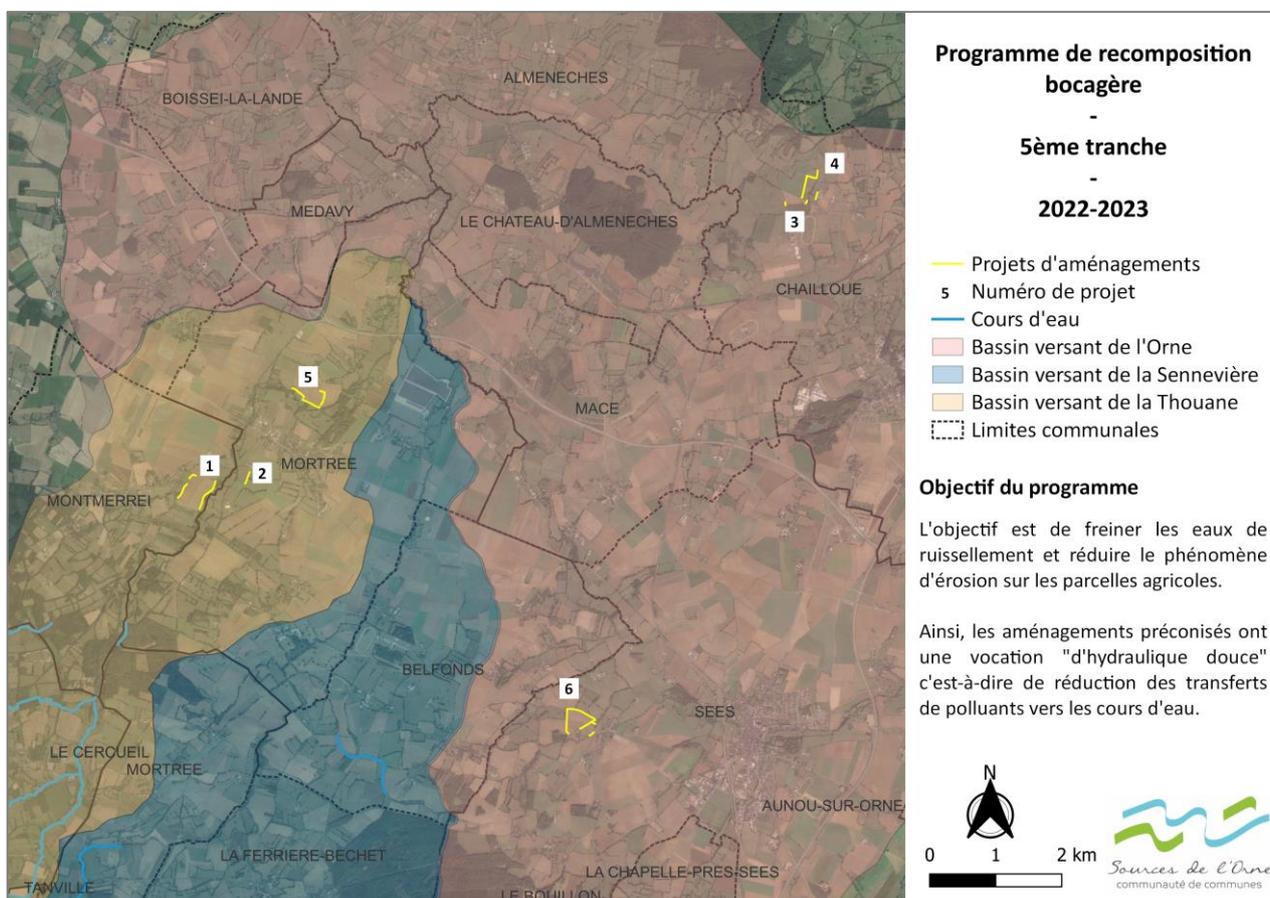
4. 5^{ème} tranche de travaux (2022-2023)

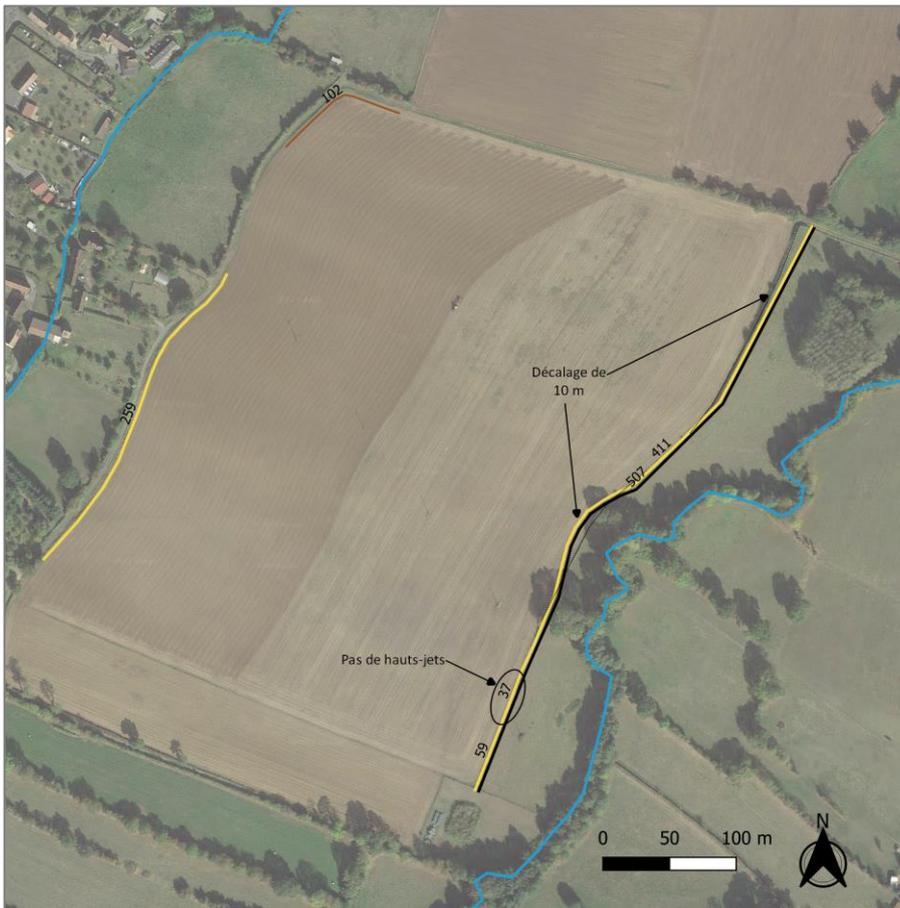
La phase de concertation (de février à mars) a abouti à la mise en place de 6 projets.

1. Description des projets

La 5^{ème} tranche de travaux porte sur 4 communes (Mortrée, Montmerrei, Sées, Chailloué). Le linéaire prévisionnel à réaliser est d'environ 3,7 km, réparti sur 6 projets.

AMENAGEMENT	LINEAIRE
Haie bocagère 1 rang à plat	107 ml
Haie bocagère 2 rangs à plat	2917 ml
Haie bocagère 2 rangs sur talus	377 ml
Regarnissage	253 ml
Talus enherbé	121 ml
Clôture	683 ml





Projet n°1

Proposition d'aménagements sur la commune de Montmerrei, 2022-2023

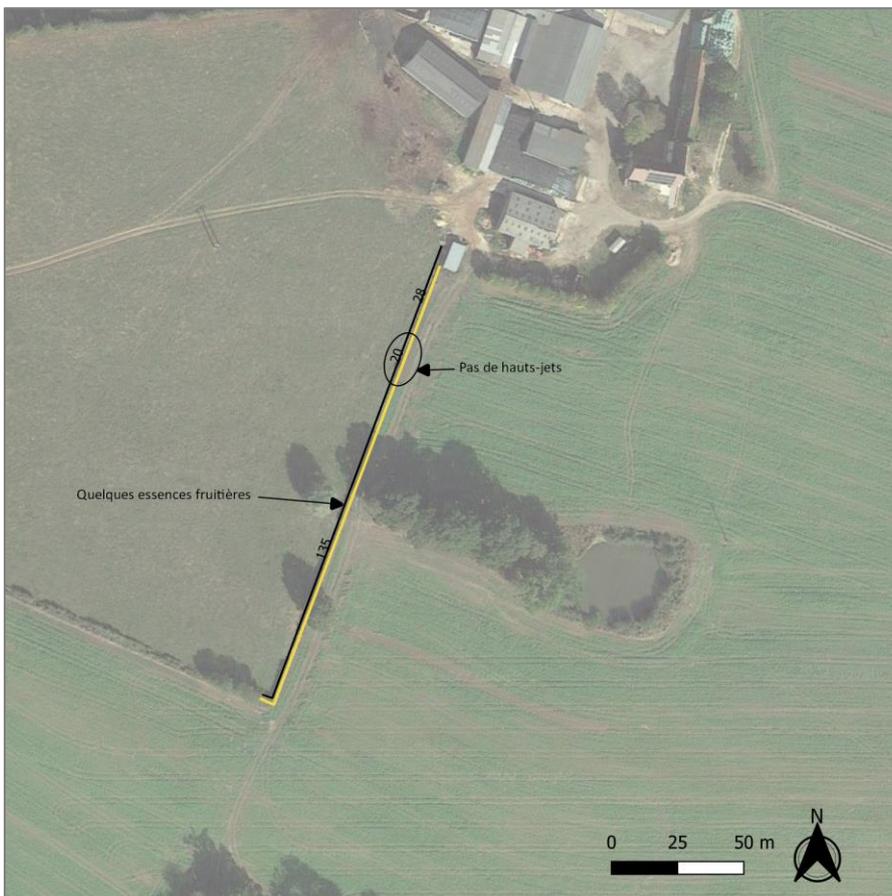
- Talus enherbé (m)
- Haie 2 rangs à plat, séquence serrée (m)
- Pose de clôture
- Cours d'eau

Le projet comprend :

- La création d'un talus d'environ 50 cm de haut à partir de la terre prélevée dans la parcelle entre août et octobre
- La préparation du sol pour les haies à plat (sous-solage & émiettage) entre août et octobre
- La fourniture et la mise en oeuvre des plants, des protections gibier, du paillage biodégradable entre fin novembre et début mars
- La fourniture et la pose d'une clôture 3 rangs
- L'entretien pendant 3 ans (débranchage, taille des plants, remplacement des plants morts, etc.)

A la charge de l'exploitant avant le chantier :

- La dépose des anciennes clôtures
- Le débroussaillage des ronciers



Projet n°2

Proposition d'aménagements sur la commune de Mortrée, 2022-2023

- Haie 2 rangs à plat, séquence espacée (m)
- Pose de clôture

Le projet comprend :

- La préparation du sol (sous-solage & émiettage) entre août et octobre
- La fourniture et la mise en oeuvre des plants, des protections gibier, du paillage biodégradable entre fin novembre et début mars
- La fourniture et la pose d'une clôture 3 rangs
- L'entretien pendant 3 ans (débranchage, taille des plants, remplacement des plants morts, etc.)

A la charge de l'exploitant avant le chantier :

- La dépose des anciennes clôtures
- Le débroussaillage des ronciers
- L'apport de terre et le comblement du fossé





Projet n°3

Proposition d'aménagements sur la commune de Chailloué, 2022-2023

- Regarnissage (m)
- Bande enherbée (m²)

Le projet comprend :

- La préparation du sol (sous-solage & émiettage) entre août et octobre
- La fourniture et la mise en oeuvre des plants, des protections gibier, du paillage biodégradable entre fin novembre et début mars
- L'entretien pendant 3 ans (désherbage, taille des plants, remplacement des plants morts, etc.)

A la charge de l'exploitant

Le maintien d'une bande enherbée d'une largeur de 10m en bas de parcelle selon le schéma ci-contre



Projet n°4

Proposition d'aménagements sur la commune de Chailloué, 2022-2023

- Haie 1 rang à plat (m)
- Haie 2 rangs à plat, séquence serrée (m)
- Haie 2 rangs sur talus, séquence serrée (m)

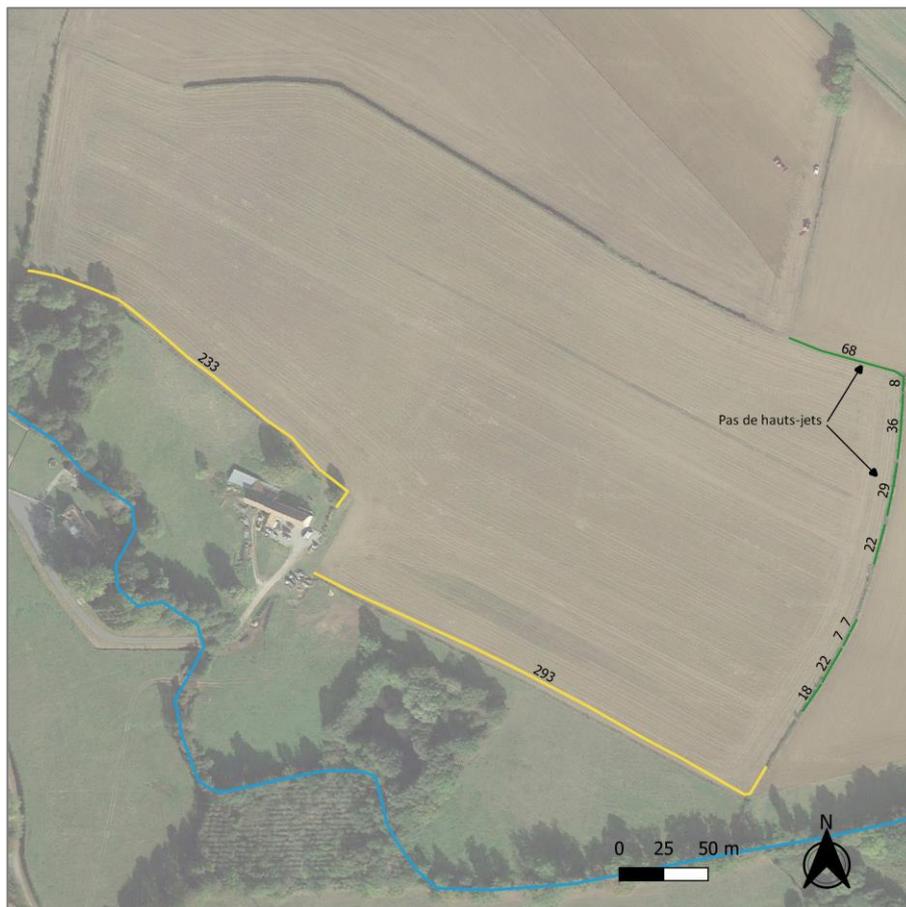
Le projet comprend :

- La création d'un talus d'environ 50 cm de haut à partir de la terre prélevée dans la parcelle entre août et octobre
- La préparation du sol pour les haies à plat (sous-solage & émiettage) entre août et octobre
- La fourniture et la mise en oeuvre des plants, des protections gibier, du paillage biodégradable entre fin novembre et début mars
- L'entretien pendant 3 ans (désherbage, taille des plants, remplacement des plants morts, etc.)

A la charge de l'exploitant avant le chantier :

- Le débroussaillage des ronciers sous les clôtures existantes





Projet n°5

Proposition d'aménagements sur la commune de Mortrée, 2022-2023

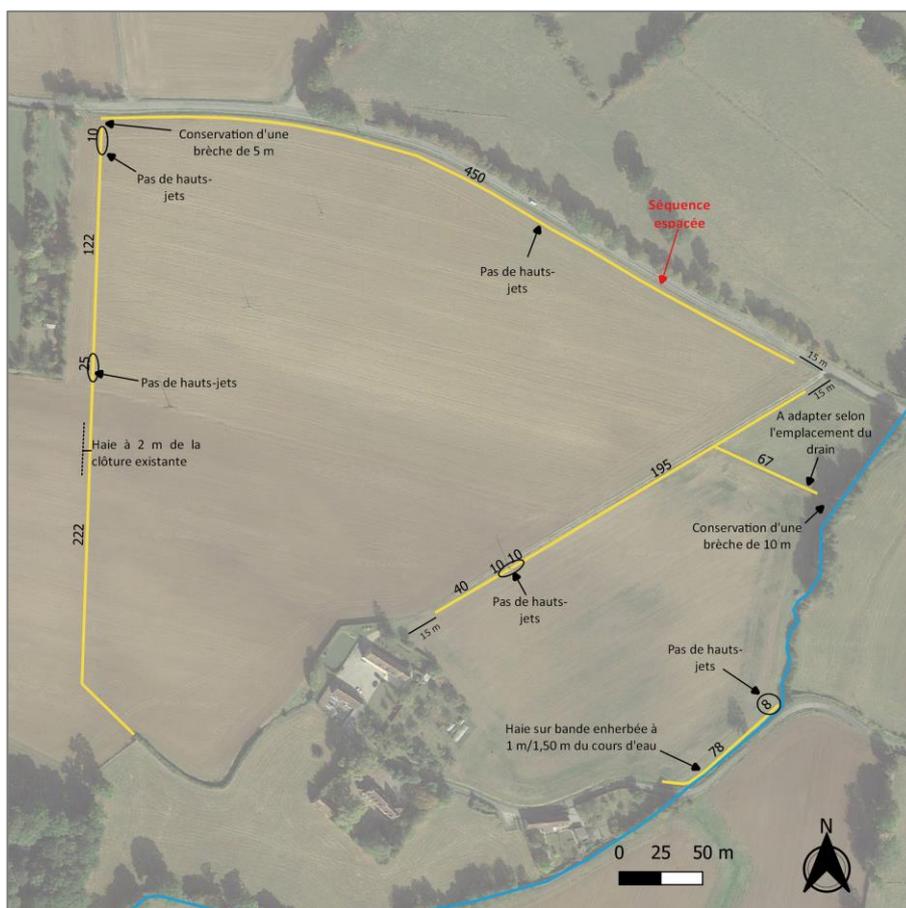
- Regarnissage (m)
- Haie 2 rangs à plat, séquence serrée (m)
- Cours d'eau

Le projet comprend :

- La préparation du sol (sous-solage & émiettage) entre août et octobre
- La fourniture et la mise en oeuvre des plants, des protections gibier, du paillage biodégradable entre fin novembre et début mars
- L'entretien pendant 3 ans (débroussaillage, taille des plants, remplacement des plants morts, etc.)

A la charge de l'exploitant avant le chantier :

- La dépose du fil barbelé pris dans la haie à regarnir
- Le débroussaillage des ronciers sous les clôtures existantes



Projet n°6

Proposition d'aménagements sur la commune de Sées, 2022-2023

- Haie 2 rangs à plat, séquence serrée sauf mention contraire (m)
- Cours d'eau

Le projet comprend :

- La préparation du sol (sous-solage & émiettage) entre août et octobre
- La fourniture et la mise en oeuvre des plants, des protections gibier, du paillage biodégradable entre fin novembre et début mars
- L'entretien pendant 3 ans (débroussaillage, taille des plants, remplacement des plants morts, etc.)



Mise en situation du projet 4



2. Description des travaux

Les plantations doivent permettre l'infiltration de l'eau. Les haies en double rang sont privilégiées en rupture de pente. Lorsque la situation topographique le permet, la création du talus permet de stopper radicalement le ruissellement et contenir les sédiments érodés dans la parcelle. Le choix de planter des **haies en double rang sur ces talus** est lié à deux raisons :

- Dans les parcelles en forte pente, le système racinaire des doubles rangs permet une meilleure stabilité du talus.
- En cas de départs de terre, les talus interceptent ces sédiments, parfois jusqu'au comblement total du talus. Dans ce cas, la haie seule finit par jouer un rôle hydraulique.

Les **talus simplement enherbés** (projet 1), ont pour objectif de stocker le ruissellement lorsque l'implantation d'une haie est impossible. Ici, le chemin rural donnant accès aux parcelles est trop étroit pour envisager la présence d'une haie.

Les **clôtures** (projet 1 & 2) ne sont implantées que lorsque que la haie se situe en bordure d'herbage pâturé. La **haie bocagère en simple rang** (projet 4) ne présente pas d'intérêt hydraulique. Elle est ici accordée à la demande de l'exploitant pour jouer un rôle brise-vent et brise-vue.

Sur le projet 1, la limite parcellaire a été modifiée de sorte à remettre en herbage une zone humide et labourer une zone plus saine, tout en gardant des surfaces équivalentes.

Les conditions de plantations sont optimisées pour favoriser la reprise des plants :

- Choix d'essences bocagères et diversifiées, de provenance préférentiellement locale
- Préparation du sol sur 60 cm de profondeur, pour casser la semelle de labour
- Gaines de protections contre le gibier (des gaines biodégradables seront expérimentées sur le projet 2)
- Paillage avec bâche biodégradable
- Clôture avec 3 rangs de barbelés pour protéger du bétail

3. Chiffrage estimatif des travaux avant consultation

Projet	Haie 1 rang à plat	Haie 2 rangs à plat	Haie 2 rangs sur talus	Regarnissage	Talus enherbé	Pose de clôture	Montant prévisionnel
1	743 ml	-	-	-	121 ml	496 ml	17 273,74 €
2	-	183 ml	-	-	-	187 ml	4 560,70 €
3	-	-	-	36 ml	-	-	466,65 €
4	107 ml	228 ml	377 ml	-	-	-	16 889,39 €
5	-	526 ml	-	217 ml	-	-	10 920,35
6	-	1 237 ml	-	-	-	-	16 876,81 €

4. Marché public de reconstitution bocagère

Une **première consultation** de marché à procédure adaptée a été effectuée avec 3 entreprises pré-identifiées comme compétentes dans le domaine de la restauration bocagère : SB. Environnement, Yzeux Aménagements, Beaux Jardins. Un document unique administratif et 3 pièces techniques (Bordereau de Prix Unitaires, Détail Quantitatif Estimatif et mémoire technique) été demandés aux entreprises. La Commission d'Appel d'Offre (CAO) réunie le 7 juillet 2022 a déclaré cette procédure infructueuse du fait de l'incomplétude ou de l'absence des réponses.

Une **consultation simplifiée** a été relancée en n'intégrant que les entreprises ayant répondu (Yzeux Aménagements, Beaux Jardins). Seuls les devis ont été demandés. La CAO réunie le 15 septembre 2022 a attribué le marché à l'entreprise Yzeux Aménagements.

Le devis pour la réalisation de la 5^{ème} tranche de travaux
s'élève à 61 891,38 €

Calendrier d'intervention :

	Opération	Période d'intervention
Phase 1	Broyage de la végétation existante	Automne 2022
	Préparation du sol	
	Mise en place du paillage biodégradable	
Phase 2	Plantation	De fin novembre à mars au plus tard
	Mise en place des protections gibier	
	Pose des clôtures	

5. Exécution des travaux



Réalisation du talus enherbé, avant-après (projet 1)



Pose de bâche biodégradable (projet 4)



Talus interceptant les premières pluies (projet 4)



Dépose des clôtures, débroussaillage des ronces, et préparation du sol, avant-après (projet 1)



5. Prévision d'une 6^{ème} tranche de travaux

La demande actuelle de certains agriculteurs a permis d'entamer la planification d'une 6^{ème} tranche de travaux, réalisable à l'hiver 2023-2024. Actuellement, 6 propriétaires ont sollicité la CDC pour des linéaires encore indéfinis. La CDC lancera sa campagne de concertation en 2023 pour intégrer de nouveaux propriétaires et planifier les linéaires.

III. ACTIONS DE SENSIBILISATION/COMMUNICATION

6. Animation sur la haie bocagère

Dans le cadre des semaines européennes du développement durable, une animation sur le bocage a été menée par la technicienne. Le 16 septembre matin, une randonnée pédestre de 5 km a eu lieu dans la commune d'Essay auprès d'environ 40 personnes. Le groupe, constitué pour une moitié de scolaires, et l'autre d'adultes (retraités, actifs, parents d'élèves, etc.) ont bénéficié de connaissances sur les multiples intérêts de la haie bocagère : patrimonial, hydraulique, climatique, agricole, énergétique et accueil de biodiversité.



7. Contribution au magazine de la CDC

Au cours de l'année, la technicienne a rédigé un article à destination des habitants dans le magazine de la CDC.

Programme de travaux de lutte contre l'érosion et le ruissellement sur les bassins Thouane-Sennevière

Les travaux dits « d'hydraulique douce » sont des mesures naturelles de rétention des eaux. Ils sont effectués à l'échelle d'une parcelle culturale, permettent de réduire l'intensité du ruissellement et ainsi limiter les départs de terre et le transfert des polluants vers les cours d'eau. Ce sont des éléments structurants du paysage, créés à partir d'éléments naturels, souvent des végétaux : haies bocagères à plat, sur talus, fascines, bandes enherbées, déplacement d'entrées de champs, ...)

L'objectif final vise donc à limiter les phénomènes de ruissellement érosif sur les parcelles agricoles afin d'améliorer la qualité générale des cours d'eau, conformément aux objectifs européens et nationaux.

L'hiver 2021-2022 marque la 4^{ème} tranche de travaux

Pour cette tranche de travaux, la commune de Mortrée a été particulièrement ciblée. Suite au diagnostic de terrain, un grand nombre de parcelles agricoles ont été identifiées comme sensibles aux phénomènes d'érosion des sols et de ruissellement sur cette commune.

Ce sont donc 3 exploitants agricoles et 2 propriétaires qui ont été rencontrés, pour un linéaire d'aménagements de 1 560 m sur un total de 10 projets.

Ces projets, d'un montant de 18 587,51 € TTC, ont été financés à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.



La cartographie illustre la localisation des projets retenus pour cette 4^{ème} tranche.

Après avoir sollicité plusieurs devis, c'est l'entreprise **YZEUX AMÉNAGEMENT** qui a été retenue pour la réalisation des chantiers.

Une 5^{ème} tranche en cours de planification

Cette campagne de travaux aura lieu sur 4 communes : Mortrée, Montmerrei, Chailloué, Sées. Elle inclut cette année le bassin de l'Orme.

Six projets d'aménagement ont été retenus, avec la participation de 5 propriétaires et/ou exploitants. Ainsi, un linéaire de haies d'environ 3,7 km sera planté durant l'hiver 2022-2023, dont 400 m sur talus.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 69 000 € TTC. Comme les années précédentes, un financement de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie de 80%.



le Mag de la CDC n°11 (14)

8. Accueil de stagiaire

Le service « rivières et bassins versants » a accueilli en juin et juillet un stagiaire de formation BTS Gestion et Protection de la Nature au lycée agricole de Sées. Sa mission principale portait sur la restauration de cours d'eau, encadrée par le technicien rivière du service. Au cours de son stage, il a aussi découvert les missions « bocage et hydraulique douce » auprès de la technicienne bocage. Il a été initié au diagnostic parcellaire de terrain, au traitement informatique des données, puis à la formulation de propositions d'aménagements.

IV. LES FORMATIONS EFFECTUEES

Au cours de l'année 2022, la technicienne a participé à des ateliers techniques, des journées d'échange, des conférences, des webinaires, etc. Le tableau ci-dessous résume les thèmes abordés.

Date	Intitulé	Contenu
11/01	Journée d'échange technique avec la CATER COM	Marchés rivières et bocage, types de marchés, répartition des lots, rédaction des pièces techniques et description des opérations effectuées
28/02	Conférence sur les espèces invasives, par l'Agence Normande de la Biodiversité	Identification des espèces exotiques envahissantes, confusions possibles, propagation, solutions de régulation
01/03	Conférence sur la haie fourragère, par le lycée agricole de Sées	Adaptation au changement climatique, bienfaits des haies en élevage, typologie de la haie fourragère
11/04 23/05	Formation à l'utilisation d'un nouvel outil de SIG « Salix », par la CATER COM	Création d'une base de données commune à tous les techniciens. Stockage de l'historique des projets au fur et à mesure de leur évolution.
03/06	Echange sur le programme Bois Energie Normandie, par la Fédération des CUMA	Débouchés du bois, aides à l'installation de chaufferie, fonctionnement du réseau d'acteurs de la filière bois énergie
13/06	Echange sur le programme Bois Bocage Energie avec la SCIC BBE	Fonctionnement de la SCIC, les missions de plantation de haies, les plans de gestion des haies, le label Haie
04/07	Journée technique sur le bocage, par le syndicat mixte du bassin de la Dives et la CATER COM	Biodiversité des haies, présentation d'une étude sur la protection de la loutre et travaux réalisés en sa faveur, label Végétal Local
01/12	Webinaire #1 du programme RESP'HAIES sur l'érosion-ruissellement	Présentation d'un outil d'aide à la décision pour la régulation des flux hydro sédimentaires par la haie (LASCAR)
09/12	Webinaire sur la restauration du bocage, par la chambre d'agriculture de Normandie et de Bretagne	Technique de regarnissage par déplacement de souches existantes, régénération par semis naturel, restauration de talus
15/12	Webinaire #2 du programme RESP'HAIES sur la biodiversité des haies	Etude comparative sur la biodiversité entre exploitations agricoles riches et pauvres en haies, conditions d'efficacité des haies en fonction de leur connectivité et de la présence d'infrastructure agroécologique

V. CONTRIBUTION ET MISSIONS DIVERSES

9. Le PLUi

La rédaction du Plan Local d'Urbanisme Intercommunale est confiée au service Urbanisme. Toutefois, certains grands enjeux sont liés à la préservation du bocage. Le territoire de la communauté de communes est reconnu pour sa diversité de milieux. Trois grandes unités se démarquent : les zones de forêt, le bocage, et les secteurs de plaine. Pour conserver son patrimoine naturel, il apparaît indispensable de rétablir des connexions bocagères entre ces entités paysagères. Dans ce cadre, le bureau d'étude Perspectives embauché par la CdC a réalisé un inventaire de haies par photo interprétation (sur la base de photos aériennes récentes). Le service rivières et bassins versants a complété cet inventaire par une connaissance plus actualisée des dynamiques bocagères sur le territoire. En effet, quelques linéaires de haies ont été arrachés entre la prise de vue et la photo-interprétation. De plus, un nombre conséquent de plantations ont été effectuées. Celles-ci sont jeunes et non visibles sur les photos aériennes. C'est pourquoi la technicienne a fourni au bureau d'étude un fichier de couche cartographique contenant des mises à jour non exhaustives à faire figurer sur l'inventaire.

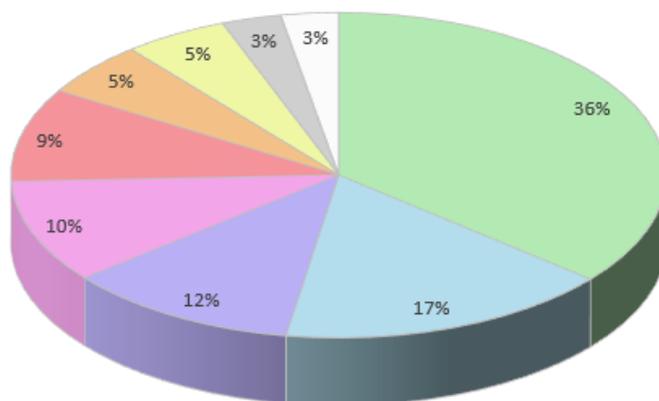
Ce PLUi n'aboutira à aucune réglementation **systematique** en matière de haie. Chaque souhait d'arrachage ou de modification fera l'objet d'une demande auprès de la CdC. Une réflexion au sujet de la création d'une commission bocage a été initiée et sera poursuivie en 2023. Elle aura pour rôle d'étudier chaque demande au cas par cas afin de les autoriser ou les rejeter.

10. Le Plan de paysage

Le plan de paysage est un outil mis en place par le service Développement Territorial et Urbanisme. Il vise à établir une feuille de route contenant les grandes orientations paysagères du territoire. Pour la phase de recueil des données, la CdC souhaitait impliquer les acteurs du paysage (agriculteurs, élus, techniciens des collectivités, habitants, etc.) afin de mieux connaître les attentes, les points forts du territoire à valoriser et préserver, et les points faibles à améliorer. Des « itinéraires paysagers » ont été définis par le bureau d'étude GINGKO pour initier le projet. L'ensemble des acteurs du paysage du territoire ont été conviés. Le service rivières et bassins versants a pu participer à ces promenades visant à faire émerger les premières idées, ainsi qu'à des réunions de lancement, en apportant des connaissances techniques.

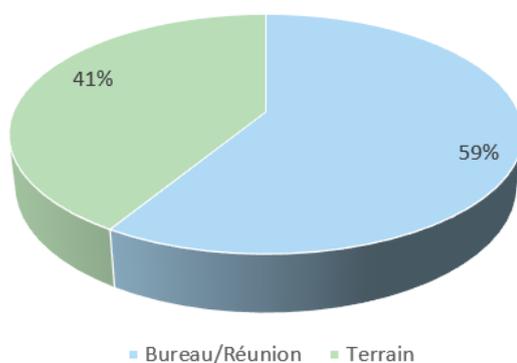
VI. VENTILATION DU TEMPS D'ANIMATION

Répartition du temps d'animation par type de mission



- Etude diagnostique au niveau du bassin versant
- Gestion courante au sein de la structure d'accueil
- Elaboration de documents administratifs/financiers préalables aux travaux
- Mobilisation des collectivités, agriculteurs, propriétaires concernés
- Programmation de travaux de recomposition bocagère
- Actions de sensibilisation des usagers, habitants, élus de la structure à l'environnement
- Jours de formations des agents
- Mise en œuvre et suivi des aménagements d'hydraulique douce
- Démarche d'intégration de thématiques nouvelles

Répartition du lieu de travail



Au cours de l'année 2022, plus d'un tiers du temps de travail a été dédié à la réalisation du diagnostic parcellaire.

La planification et la mise en œuvre de la 5^{ème} tranche a occupé environ 30% de l'animation.

La gestion courante au sein de la structure représente 17% du travail.

Plus de la moitié du temps est réalisé au bureau. Les missions de terrain se résument principalement au diagnostic parcellaire, et plus ponctuellement, à la planification de la 5^{ème} tranche et au suivi du chantier.

VII. PARTENAIRES FINANCIERS

L'animation de ce programme a été permise grâce au soutien financier de :



La réalisation des travaux a été permise grâce au soutien financier de :



VIII. ANNEXES

